



Vendredi 4 avril 2025

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance exceptionnelle du vendredi 14

FÉVRIER 2025

Table des matières

| | | | |
|---|---|---|----|
| Ouverture de la séance. | 3 | tous autres du chef de diffamation publique ou injure publique..... | 3 |
| Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris. | 3 | Départ de Mme Laurence GIRARD..... | 10 |
| 2024 DAJ 8 - Délibération requérant l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuivre contre Nelly GARNIER et | | Clôture de la séance. | 10 |
| | | Liste des membres présents. | 11 |
| | | Annexe - Scrutin public concernant le projet de délibération DAJ 8. | 12 |

La séance est ouverte le vendredi 14 février 2025 à onze heures dix minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Anouch TORANIAN, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le quorum étant atteint, bien évidemment, nous ouvrons cette séance exceptionnelle. Je vous remercie pour votre présence.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article premier du règlement du Conseil de Paris, je vais vous demander de vous prononcer, à main levée, sur l'urgence du projet de délibération DAJ 8. Il s'agit d'un projet de délibération requérant l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre Nelly GARNIER et tous autres du chef de diffamation publique ou injure publique.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence est donc adoptée. Je vous en remercie.

Le projet de délibération DAJ 8 est donc inscrit à l'ordre du jour.

2024 DAJ 8 - Délibération requérant l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuivre contre Nelly GARNIER et tous autres du chef de diffamation publique ou injure publique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En conférence d'organisation avec les présidents de groupe, il a été décidé d'examiner ce projet de délibération DAJ 8 et un amendement technique n° 1. Il y aura évidemment des prises de parole des groupes qui se sont inscrits pour prendre la parole. Ensuite, je donnerai la parole à Patrick BLOCHE pour répondre à l'ensemble des interventions.

Préalablement, je vais introduire ce débat. Je souhaite le faire avec gravité, suite aux propos tenus par Nelly GARNIER au nom du groupe Changer Paris, ce mercredi, lors de la séance que nous avons dédiée aux questions d'actualité.

Je vous rappelle les propos qu'elle a tenus ici même : "La gauche parisienne est dans le déni, et le bras qui a porté un coup fatal au jeune Elias a aussi été armé par votre déni". Les paroles prononcées par Mme GARNIER sont d'une violence inouïe, inqualifiable. Elles relèvent de l'injure ou de la diffamation, voire des deux ; la plainte permettra de préciser cet élément. Pourtant, mardi, dans ce même hémicycle, nous avons ensemble rendu un hommage très digne au jeune Elias, dans le respect de la volonté exprimée par sa famille, que j'ai reçue hier soir, et dans un moment aussi douloureux qu'il était de notre devoir d'élus de Paris affectés par la mort d'un enfant dans notre ville de respecter.

Mme GARNIER n'a pas seulement porté cet hommage sur le terrain politique, elle a aussi bafoué la volonté de la famille en tenant des propos nauséabonds qui n'ont d'objet que de salir, de dénigrer la responsabilité politique, de dénigrer aussi et d'abîmer le débat public.

Ici, nous sommes dans une enceinte démocratique, une assemblée qui a ses règles. Bien sûr, nous sommes des femmes et des hommes politiques, et la politique, c'est un domaine de passion. C'est normal d'être passionné quand on porte des convictions, quand on porte un regard qui peut être différent sur des faits et sur l'actualité. Personne ne reprochera à un politique d'être passionné et de défendre avec passion une vision qui est légitimement contradictoire de celle d'autres élus qui pourraient s'exprimer différemment. Ce n'est pas ce qui est en jeu. Ce qui est en jeu, c'est la confusion, la confusion de cet hémicycle, lieu de démocratie, où nous sommes là légitimement, majorité comme opposition. Légitimement, nous sommes là, parce qu'il y a eu le suffrage des Parisiens qui nous a placés à l'endroit auquel nous sommes. Que l'on se batte pour faire bouger les lignes, bouger des positions, bouger des idées, c'est normal, c'est le propre de la politique, mais cela ne peut se faire que dans le respect de l'institution et de celles et ceux qui nous ont placés aux places respectives qui sont les nôtres. Personne ici n'est illégitime, ni dans la majorité ni dans l'opposition.

Ici, nous ne sommes pas dans un lieu qui pourrait s'apparenter à un plateau de télévision ou de chaîne d'information en continu. L'exercice que nous avons à faire en tant que politiques n'est pas l'exercice que certains d'entre nous font lorsqu'ils sont invités dans des émissions de télévision, sur des plateaux, pour commenter les actualités et les faits. D'ailleurs, même sur des plateaux de télévision, il y a des règles relatives à l'injure, à la diffamation, au fait que l'on ne peut pas utiliser n'importe quel argument et s'en servir publiquement. D'ailleurs, il y a des chaînes, des journalistes et des animateurs qui ont été condamnés. J'en veux pour preuve, j'ai fait condamner Cyril HANOUNA à 300.000 euros d'amende "via" l'A.R.C.O.M. et j'attends le procès en diffamation sur ces mêmes agissements.

Même sur un plateau télé, il y a des règles à respecter. Ici, ce n'est pas un plateau télé. Ici, on ne porte ni injure ni diffamation impunément. Nous sommes à un moment, dans l'histoire de notre démocratie, où beaucoup de digues sont en train de tomber. Nous sommes à un moment où il y a une grande confusion. Pourtant, nous sommes toutes et tous ici, sur les bancs de l'opposition comme de la majorité, les dignes héritiers à la fois de la France des Lumières et de l'héritage de la Libération de Paris et de la Libération du pays. Nous sommes les dignes héritiers de la philosophie, des politiques et des institutions qui ont été mises en place après la Seconde Guerre mondiale, qui ont consacré les droits des oppositions, les droits des majorités, qui ont consacré la liberté de la presse, qui ont consacré l'Etat de droit.

Nous sommes les dignes héritiers de cela et nous ne pouvons pas en faire n'importe quoi, parce que nous sommes des élus de Paris. Ce serait vrai pour n'importe quel élu dans n'importe quelle assemblée municipale, régionale, départementale, partout en France, mais nous sommes des élus de la Capitale de la France. Peut-être que nous avons un devoir encore supérieur, parce que c'est la Capitale de la France, et être des élus de la Capitale de la France, des élus municipaux au service des habitants de la Capitale de la France, nous impose des devoirs supplémentaires quant à l'attitude, quant aux paroles et quant au respect des institutions et de cette institution, qui n'est pas une petite institution. Le Conseil de Paris est une grande institution, comme tous les conseils municipaux de France, parce que c'est là que s'apprend la démocratie, qu'elle s'élabore, qu'elle se débat, qu'elle se discute avec un rapport direct avec les habitants, dans quelque chose qui est sans doute plus concret que ce que l'on peut faire dans les hautes assemblées que sont l'Assemblée nationale ou le Sénat.

Nous avons une obligation, et cette obligation, nous devons à chaque fois la penser et la pratiquer. Cela peut arriver, dans le débat, ici même, que parfois, nos mots dépassent la pensée. Dans ce cas, c'est simple, on le dit, parce que tout le monde peut, à un moment donné, se laisser emporter par la force de ses convictions du moment, l'adrénaline, tout ce que vous voulez et que l'on ressent quand on est des êtres politiques. Il y a toujours une corde de rappel, et s'accrocher à une corde de rappel n'est pas du tout infamant. Ce n'est pas perdre de sa puissance politique, c'est tout simplement faire preuve de respect quand il peut arriver que tel ou tel dérape.

J'ai donné la possibilité à Mme Nelly GARNIER de revenir sur ses paroles. Je lui ai dit d'ailleurs qu'elle pouvait retirer ses propos, présenter ses excuses comme elle le souhaitait, avec les mots qui devaient quand même être compris dans ce sens par ceux qui, comme moi et une partie de cette Assemblée, se sont sentis diffamés et injuriés. Elle n'a pas saisi cette corde de rappel. Elle n'a que prolonger son propos, maintenu son propos, et elle a même été soutenue par son groupe qui est coprésidé par une Ministre de la République française. C'est pour vous dire dans quel état de déconstruction est en train de sombrer une partie de notre vie politique et démocratique. Alors, Mme GARNIER aurait pu s'accrocher à cette corde de rappel, elle ne l'a pas fait.

Parce que je pense qu'il faut de l'exemplarité et que je crois à l'Etat de droit et aux vertus du droit, quand le droit est dit, c'est l'arbitre de paix. J'ai donc décidé, comme je vous l'ai dit, de saisir la justice et de permettre à tous les élus qui se sentent concernés directement par ce propos diffamatoire et insultant d'aller demander à la justice de rétablir le droit.

Pourquoi c'est si important ? Parce qu'on ne peut pas dériver. On ne peut pas, nous, considérer que, par rapport à des paroles comme celles-là, puisqu'elles sont fréquentes dans le débat public et médiatique, on pourrait s'y habituer. Non, nous ne pouvons pas nous habituer à des paroles comme celles-là, parce qu'elles nous salissent tous, parce que ce sont des paroles qui sont portées par un vent populiste qui veut... Qui veut quoi ? Qui veut tout simplement sombrer dans le chaos, semer le chaos, que les institutions ne soient plus là pour arbitrer les différends entre les citoyens, que la démocratie soit à ce point abîmée que même les politiques ne puissent plus ouvrir la parole pour dire des choses sérieuses, sensées, en travaillant leurs dossiers, parce qu'on ne les attendrait plus à cet endroit, mais on les entendrait comme des guignols d'un spectacle médiatico-politique qui ne peut pas être le choix que nous faisons. En tous les cas, moi, je me refuse à faire ce choix. A l'endroit où je suis, l'endroit Maire de Paris et avec les élus de Paris, nous ne pouvons pas faire ce choix. Paris a toujours été une ville de résistance par rapport aux populismes, par rapport à celles et ceux qui voulaient porter atteinte à cet héritage des Lumières et à cet héritage de l'après-Seconde Guerre mondiale et du Conseil national de la résistance.

C'est pour cela que ce sujet ne peut pas être passé sous silence. C'est pour cela que nous avons décidé de faire cette séance exceptionnelle du Conseil de Paris. C'est pour cela que ceux qui ont demandé à prendre la parole auront la parole. C'est pour cela que je vous demanderai de vous prononcer sur ce projet de délibération. Je veux dire aussi que je remercie les groupes de l'opposition qui, immédiatement, ont dit... Je vous remercie, à travers

notamment la parole de Pierre-Yves BOURNAZEL, ici dans cet hémicycle, mais après, je le sais aussi, vous vous êtes tous exprimés dans ce sens autour de Patrick BLOCHE. On ne peut pas tolérer cette dérive langagière, cette dérive populiste au sein de cette Assemblée. Je vous en remercie, parce que je crois que cela nous grandit tous et cela montre que, au-delà de nos différences, nous partageons cette volonté commune de nous battre, de nous opposer, mais dans le respect des personnes, dans le respect des institutions et dans le respect de l'Etat de droit. Je vous remercie et je vais donner la parole aux différents orateurs. Merci infiniment.

Premier orateur, M. Francis SZPNER pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Francis SZPNER. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons condamné et nous condamnons sans ambiguïté les propos indécentes de Mme GARNIER. On peut, lorsqu'un crime a lieu, en fonction de ce qui s'est passé, s'interroger sur la responsabilité que peut avoir, le cas échéant, le Gouvernement. Un étranger qui tue sous O.Q.T.F. et qui ne devrait pas être là pose effectivement un problème à la famille, et cela pose le problème de la responsabilité de l'Etat. Et puis, il y a des faits divers qui, malheureusement, quels que soient les gouvernements, quels que soient les politiques, arrivent. C'est un malheur absolu pour les familles. Il n'y a rien de pire pour les parents que d'enterrer leurs enfants. La famille d'Elias souhaitait effectivement qu'il n'y ait pas de récupération politique.

La marque de notre civilisation, c'est notre rapport avec la mort. L'homme sait qu'il est le seul animal qui a conscience qu'il va mourir. Nous avons inventé les rites funéraires et nous avons, face à la mort, la période de deuil et de respect. Nous devrions être dans cette période de deuil et de respect.

Accuser la majorité municipale et la gauche d'être responsables du déni, passe encore, mais dire qu'elle a armé le bras des assassins, c'est intolérable et c'est inadmissible. Nous condamnons donc ces propos sans équivoque. L'exploitation de ce crime est odieuse, mais il ne faudrait pas, Madame le Maire, qu'en réaction, nous donnions à Mme GARNIER une importance qu'elle ne mérite pas et que notre réaction soit disproportionnée. Mme GARNIER ne menace pas la République. Les propos et l'attitude de son groupe, aussi détestable soit cette fuite en avant, ne menacent pas la République et nos institutions qui sont plus fortes que cela, donc je ne voudrais pas que l'on donne le sentiment que, après une faute incontestable, nous en faisons beaucoup.

Madame la Maire, ce qui m'interroge sur le plan du droit, c'est que vous avez une autorisation qui a été votée il y a longtemps, à la séance du 3 juillet 2020 - bulletin officiel des délibérations -, où vous avez la capacité, sans passer par le Conseil de Paris, d'intenter au nom de la Ville toutes les actions en justice. Les Conseillers de Paris, s'ils se sentent diffamés, ont la possibilité, sans évidemment passer par une décision du Conseil de Paris, d'intenter toutes les actions en justice, et la protection fonctionnelle est de droit. Je comprends que cette séance soit l'occasion, pour ceux qui ont été diffamés, de manifester leur colère, leur volonté de ne pas en rester là, mais je pense que, peut-être, nous en faisons un peu trop en nous réunissant aussi solennellement.

Je comprends cette démarche. Sur le plan juridique, j'é mets quelques réserves, parce que c'est de la diffamation ou de l'injure, mais ce sera le problème de vos conseils. Nous condamnons ces propos. Vous agissez en justice, et c'est normal, parce que dans la République, quand nous avons des différends et que nous n'arrivons pas à les surmonter par la voie de la raison et du dialogue, c'est le juge qui tranche. Je prends acte de votre volonté d'intenter une action en justice, je la comprends, et compte tenu de ce que j'ai dit sur la non-nécessité juridique de cette réunion, notre groupe s'abstiendra sur le projet de délibération que vous proposez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Un point de droit : c'est la loi sur le droit de la presse qui nous impose ce projet de délibération, dans la loi de 1881, pour une plainte de la Ville. C'est parce que la loi nous l'impose, au-delà de la délibération générale portée en juillet. C'est un point de droit...

(Propos de M. SZPNER hors micro).

... Non, je n'oserais pas, Maître, mais j'écoute quand même mes conseils juridiques et les avocats de la Ville notamment, pour être sûr de ne pas se tromper de procédure. J'entends ce que vous avez dit évidemment et je vous en remercie.

Madame Raphaëlle PRIMET, co-Présidente du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, chère Carine PETIT, mes chers collègues, avant-hier, au sein de cet hémicycle, Mme GARNIER a franchi une ligne rouge lorsqu'elle a affirmé que l'idéologie de l'excuse d'une gauche aveugle, lâche et finalement coupable, avait armé les assassins du jeune Elias. Cette affirmation n'est malheureusement pas une sortie de route. Il ne s'agit pas de mots qui auraient dépassé la pensée de Mme GARNIER, si tant est que l'on puisse parler en l'espèce de pensée. Ces mots, elle les a écrits, elle les a préparés, elle les a répétés, en amont dans une tribune au "Figaro", en aval dans ses déclarations qui ont suivi son intervention au Conseil. Il s'agit donc bien d'une stratégie délibérée et même d'un "modus operandi" validé par le communiqué de presse de Mme DATI, Ministre de la Culture. Nous n'en sommes même pas surpris. Les signaux annonciateurs étaient là. Nous n'avons pas assisté à un coup de tonnerre dans un ciel serein depuis le début du mandat, Mme DATI et ses soutiens n'ont jamais cessé d'injurier, d'insulter, de diffamer. Mme DATI n'a jamais cessé d'invectiver les

oratrices et orateurs et de "bordéliser" les débats à chaque début de Conseil pour produire des petites séquences avant de disparaître devant les caméras.

Mes chers collègues, cet hémicycle républicain et ses bancs sont sacrés. Ils accueillent l'expression de nos désaccords, aussi profonds soient-ils. Ils appellent au respect mutuel. Madame DATI, Madame GARNIER, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris, cet hémicycle n'a pas vocation à devenir le réceptacle de vos outrances. Lorsque Changer Paris et Mme DATI soutiennent de tels propos, ils couvrent nos institutions de leur ignominie et le suffrage des Parisiens de leur cynisme, "a fortiori" quand il est question de la mort d'un enfant, "a fortiori" quand la famille elle-même a demandé aux élus de ne pas instrumentaliser l'assassinat de leur fils. A quelle laideur morale faut-il tomber pour arriver à ignorer les demandes d'une famille qui vient de subir la pire des épreuves ?

Madame GARNIER, votre sourire narquois en disait long mercredi après-midi. Vous n'aviez cure de l'assassinat du jeune Elias, il ne comptait pas pour vous, pas davantage que la détresse de ses parents. Seule comptait pour vous la minable opération politique que vous aviez décidé d'engager. Instrumentaliser la mort d'un enfant pour un quart d'heure de gloire sur une chaîne d'information en continu affiliée à l'extrême droite, voilà à quoi vous en êtes réduite. Sur cette même chaîne, c'est le député du Rassemblement National, Laurent JACOBELLI qui, sans détour, a dit que vous aviez raison. Quand on se vautre dans l'horreur, on récolte les soutiens que l'on mérite.

Madame la Maire, vous avez décidé d'en appeler aux tribunaux pour faire condamner ces propos. Je vous remercie de votre démarche et l'ensemble des élus communistes s'y associent. C'est le cas de notre majorité municipale unie, tant mieux. Je me réjouis que nombre d'élus de droite et du centre parlent avec nous d'une même voix. Tout n'est pas possible en politique, tout n'est pas permis, il y va de l'avenir de notre démocratie, de l'avenir de notre Ville. Madame la Maire, vous nous trouverez à vos côtés pour défendre ce que nous avons de plus cher : nos valeurs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Mme GATEL pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - En ce jour où Elias aurait dû fêter ses 15 ans, nous n'avons qu'un seul souhait : lui rendre hommage et assurer ses parents, ses proches, ses camarades de notre soutien. Nous réprouvons les propos qui ont été tenus. Ils ont indigné les élus, et la justice tranchera, puisque vous en avez décidé ainsi. L'heure est au recueillement ; elle doit aussi être à la réflexion. Tirons les enseignements de cet échec collectif pour que nous n'ayons plus à pleurer la mort d'un enfant arraché aux siens. Face à l'irréparable, face au chagrin, la dignité s'impose.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

M. Rémi FÉRAUD, Président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, stupeur, indignation, voilà ce que nous ont immédiatement inspiré les propos prononcés par Mme GARNIER avant-hier dans cet hémicycle. Disons-le, non, en politique, tout n'est pas permis. Non, la fin ne justifie pas tous les moyens. C'est un principe moral. Oui, en politique nous pouvons débattre, nous contredire, nous opposer. Oui, les questions de sécurité sont légitimes dans le débat démocratique, mais aujourd'hui, il ne s'agit pas de cela. Il ne s'agit même pas d'instrumentalisation, car cela va au-delà. Il y a des limites à ne pas franchir et, en l'occurrence, elles ont été franchies par Mme GARNIER, une élue du groupe présidé par Mme DATI : nous accuser, nous, la gauche parisienne, d'avoir armé l'assassin d'un enfant de Paris, Elias. Le pire, c'est que les mots prononcés n'ont pas été improvisés, ils ont été réfléchis, pesés, écrits. Ils reprennent les propos d'une tribune déjà signée et publiée le 29 janvier dernier.

Heureusement, des élus de l'opposition, nombreux, ont réagi, et je veux ici saluer ceux qui, choqués, ont immédiatement condamné les propos de Mme GARNIER : Mme CARRÈRE-GÉE, Mme GATEL, Mme BÜRKLI, M. BOURNAZEL, M. BOHBOT, M. BOULARD et l'ensemble des membres de leurs groupes qui se sont désolidarisés du groupe de Mme DATI. Ces réactions les honorent et nous honorent et elles démontrent que lorsqu'on touche à l'essentiel, à l'humain, ce qui nous rapproche est plus fort que ce qui nous sépare.

Mme GARNIER applique une stratégie délétère, celle de Mme DATI, celle de M. ZEMMOUR, celle de M. CIOTTI : introduire le discours et le comportement de l'extrême droite au Conseil de Paris, stratégie populiste reposant sur la violence verbale, visant à salir ses adversaires et à pourrir le débat politique. Nous ne nous laisserons jamais traîner dans la boue par le groupe de Mme DATI. En prononçant ces mots, ce ne sont pas seulement les élus de la majorité municipale que Mme GARNIER a insultés, pas seulement les maires de Paris et du 14^e arrondissement qu'elle a diffamés, ce sont tous les Parisiens et les Parisiennes qui sont ici représentés dans ce Conseil. Mettre en accusation ainsi des collègues élus comme cela a été fait, ce n'est pas seulement être irresponsable, c'est infâme, et c'est même faire preuve d'une profonde inhumanité.

Lorsqu'on touche à la vérité, à l'essentiel, il faut savoir faire front. Mme DATI et Mme GARNIER ne nous font pas peur, elles ne nous impressionnent pas, elles ne nous impressionneront jamais, et nous défendrons toujours l'essentiel, ce que nous considérons être une humanité commune et aujourd'hui l'honneur de Paris et de ses représentants. Elles nous trouveront sur leur route et, oui, il est du devoir de notre collectivité d'engager des poursuites. Cela concerne tout notre Conseil, pas seulement la gauche, et c'est pour cela, Madame la Maire, que je vous demanderai, sur ce projet de délibération, un scrutin public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci pour vos paroles. Bien sûr, il y aura un scrutin public.

Mme Carine PETIT, pour le groupe "Les Écologistes", maire du 14e arrondissement.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je ne suis pas la seule maire d'un arrondissement de Paris ou de France à décrocher mon téléphone, entendre les premiers mots de la Préfecture de police et comprendre, hélas très vite, avec les premiers éléments donnés, qu'un drame vient de se dérouler. Je ne suis pas la seule élue à ressentir, à ce moment-là, à la fois une solitude et de l'effroi, qui m'accompagnent lorsque je prends immédiatement le chemin de cette rue du 14e arrondissement pour retrouver sur place les entraîneurs du club et ses responsables qui m'ont également avertie. Je ne suis pas la première maire d'un arrondissement de Paris ou de France à devoir trouver les mots à adresser à des parents meurtris, à une famille dévastée, à un club qui travaille chaque jour l'éducation sportive, l'éducation citoyenne, pour des centaines de jeunes Parisiens et qui pleure, à des habitants très touchés par ce crime.

Le choc et la douleur sont encore très présents dans notre arrondissement et dans toute la société. Le temps est au respect de l'intimité de sa famille et des personnes touchées directement, au respect et à l'écoute de leur parole. L'enquête ouverte va permettre à la justice pour mineurs de se prononcer, et cette décision devra être à la hauteur de l'extrême gravité de cet acte qui a entraîné la mort, de ce crime odieux.

La récurrence d'actes violents et la récurrence de la délinquance chez les mineurs sont des sujets de société qui doivent être placés très haut comme priorité dans toutes les politiques publiques. Nous avons pris, nous prenons et nous prendrons toute notre part à l'élaboration de solutions dans le cadre des compétences qui sont celles d'une mairie. Nous le faisons sans tabou ni déni, avec responsabilité et, je le redis, dans le cadre de nos compétences.

Notre responsabilité politique est immense pour poser les clés de compréhension d'une justice qui n'a plus les moyens d'appliquer ces décisions. Notre responsabilité politique est aussi immense pour trouver les réponses, ici, au Parlement, au Gouvernement, afin que ces crimes cessent pour protéger les enfants, pour protéger les adolescents, pour qu'ils grandissent et apprennent à découvrir la vie en sécurité et avec comme boussole la Convention internationale des droits de l'Enfant.

Je ne sais pas si mes épaules sont larges. En tout cas, elles sont modestes, elles sont solides comme beaucoup d'épaules ici dans cette Assemblée, par-delà nos différences politiques. Des courriers de maires de droite, de gauche ou sans étiquette me sont parvenus. Leurs mots étaient aux antipodes de ceux de Mme GARNIER. L'arrogance, l'indécence, l'instrumentalisation existent en politique, certes, mais depuis quelques jours, l'indignité est clairement franchie, la diffamation aussi ou l'injure. Est-ce que vos propos sont à la hauteur des questions que soulève la mort d'Elias et de celles et ceux qui ont été tués avant lui ? Est-ce que vous apportez le tout début d'une solution pour qu'un tel drame ne se reproduise pas ? Je ne pense pas. Vous mettez en danger la qualité de nos débats, la qualité de notre démocratie. C'est pourquoi je partage la prise de position rapide et solide de Mme la Maire de Paris, ainsi que la démarche choisie et traduite dans ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues.

Merci, Madame la Maire, d'avoir porté cette parole de maire sur ces situations que, non seulement nous redoutons, mais que nous essayons d'empêcher par toutes les politiques que nous mettons au quotidien, et qui est évidemment transpartisane, puisque c'est la fonction du maire, gestionnaire d'une commune, et non pas du maire dans une formation politique quelconque qui est en jeu lorsqu'il s'agit de la sécurité de nos concitoyens.

M. Geoffroy BOULARD pour le groupe Union Capitale. Vous avez la parole, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, comme nous l'avons déjà exprimé mercredi en séance, nous tenons à réaffirmer notre plus ferme condamnation des propos tenus en séance par Mme Nelly GARNIER.

La politique, c'est le débat, parfois vif mais toujours dans le respect de nos contradicteurs. C'est la condition d'une démocratie saine et vivante. La liberté d'expression est un principe fondamental. Elle ne saurait justifier l'outrance ni le détournement des faits à des fins partisans. Nous avons tous un devoir d'exemplarité car nos paroles engagent bien au-delà de cet hémicycle. Nous sommes ici parce que nos concitoyens nous ont confié un

mandat. Ce mandat est un honneur, c'est aussi une responsabilité, celle de faire preuve de mesure dans nos mots, surtout lorsqu'il s'agit d'un drame humain, d'une vie fauchée, d'une famille endeuillée qui doit être respectée par nous tous.

Soyons clairs, nous défendons une politique de fermeté car la sécurité n'est pas négociable. Nous refusons l'impunité, le laxisme et toute complaisance face à la violence, mais nous refusons aussi la démagogie. Accuser un camp politique d'avoir armé le bras d'un criminel, c'est travestir la réalité, c'est instrumentaliser la douleur. Ce n'est ni digne ni juste. Être de droite, c'est défendre l'autorité, la responsabilité individuelle et le respect des lois, mais c'est aussi refuser la culture de l'accusation facile, celle qui divise au lieu de rassembler, celles qui hystérise au lieu d'élever le débat. Nous voulons une droite qui protège, qui agit avec rigueur, mais aussi avec responsabilité et humanité.

En responsabilité, nous considérons que cette procédure ne relève désormais plus de nos débats au Conseil de Paris. Pour cette raison, nous ne prendrons pas part au vote.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Président.

M. SOREL pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il faut pleurer Elias pour ce qu'il est, un enfant de 14 ans qui perd la vie, tué à la sortie d'un entraînement de foot, le pleurer parce qu'il avait toute la vie devant lui, le pleurer parce qu'aucun parent ne devrait vivre cela, le pleurer et non instrumentaliser et non diffamer, comme le fait Mme NELLY, accusant la gauche d'avoir armé par son déni le bras qui a porté un coup fatal à Elias. Elle a même donné un nom et un visage à ce déni : Mme Carine PETIT. Ce faisant, elle en a fait un peu plus une cible pour la meute de la fachosphère.

Pour Mme NELLY, personne n'est dupe. L'autre nom du déni qui a armé le bras qui a tué, c'est la gauche. La question est de savoir si Mme GARNIER n'est pas l'autre nom ici de la droite et de l'extrême-droite. Heureusement, toutes et tous à droite ne franchissent pas la ligne jaune, mais il y a ce fond de l'air, ce discours ambiant qui dit qu'à chaque drame, ce serait la faute d'une justice pas assez implacable et d'une gauche trop permissive. Parfois, il y a des discours qui me glacent, même quand les mots sont polis et mesurés.

En tout cas, je voterai évidemment le projet de délibération avec responsabilité, mais je pense qu'il faut être aussi conscient que la gauche doit mener cette bataille de position, cette bataille idéologique face à ce discours porté par une certaine droite et une certaine extrême droite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe "Les Écologistes". Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - 15 ans, c'est l'âge qu'aurait dû avoir Elias aujourd'hui. Je veux dire ma tristesse et aussi ma honte et ma colère devant le spectacle indécent qui s'est joué dans notre hémicycle cette semaine.

Une grande majorité de Françaises et de Français déclarent ne pas avoir confiance dans la politique. Comment ne pas les comprendre ? Comment ne pas les comprendre quand, à la suite du meurtre terrible du jeune Elias, les élus d'un groupe de droite, par la voix de Mme Nelly GARNIER, accusent leurs opposants politiques d'armer le bras des meurtriers ? Comment ne pas les comprendre quand une famille demande que le Conseil de Paris respecte son deuil et n'en fasse pas un sujet de polémique et qu'un groupe politique s'essuie les pieds sur la volonté d'une famille qui traverse le pire ? Pour faire des vues, pour faire des "like", au nom de la notoriété, Mme GARNIER a décidé de laisser sa dignité de côté et, plus grave que tout, elle a jugé qu'elle était au-dessus de la volonté d'une famille endeuillée.

Ses propos salissent le débat démocratique, et je regrette profondément que des élus de la République préfèrent oublier que la démocratie est un de nos biens les plus précieux. Il y a dans notre ville des centaines d'hommes et de femmes, des professionnels et des bénévoles qui travaillent chaque jour pour empêcher des drames. Ce sont des fonctionnaires de police, de la justice, travailleurs sociaux, pompiers, bénévoles associatifs. Notre capacité à vivre ensemble repose sur l'engagement de ces agents, de ces citoyennes et citoyens.

Votre haine de la gauche vous aveugle, Madame GARNIER. Votre appétit pour le "buzz" vous pousse à l'indécence. Quand j'ai lu hier sur votre compte Twitter que vous osiez emprunter à Emile Zola l'expression "j'accuse", quelle ne fut pas ma tristesse de voir qu'ici aussi, à Paris, les dignes sautent, que la droite emprunte des mots qui sont les symboles de la lutte contre l'antisémitisme à des fins politiciennes et mensongères. Dans l'intervention de Mme GARNIER, rien ne va, ni le fond ni la forme. Le choix des mots de Mme GARNIER, c'est celui du Rassemblement National, c'est celui de l'extrême droite, c'est celui de la haine.

Ce sont les maires qui, à la fin, pallient les défaillances de l'Etat. Au nom du groupe "Les Écologistes", je voudrais réitérer ici mon soutien à tous les maires, les maires de France, les maires d'arrondissement, quelle que soit leur appartenance politique, de notre indéfectible soutien et reconnaissance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à Patrick BLOCHE pour répondre à ce débat.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour l'ensemble de vos interventions. Dans quelques minutes, nous voterons un projet de délibération autorisant la Maire de Paris à engager des poursuites contre l'une de nos collègues : Nelly GARNIER. C'est sans précédent dans l'histoire du Conseil de Paris, tout comme l'est sans doute la nature des propos qui ont été tenus ici mercredi après-midi. Nous ne sommes évidemment pas un tribunal et nous nous en remettons précisément à la justice qui tranchera. Je remercie à cet égard tous les intervenants d'avoir souhaité éclairer utilement les enjeux de ce projet de délibération. Nous ne sommes pas ici aujourd'hui par hasard, et c'est bien le problème, et c'est bien ce qui doit nous interpeller, plus, nous inquiéter.

Certes, une démocratie vivante, ce n'est pas le consensus, c'est même la controverse. Certes, un hémicycle municipal ou parlementaire, ce n'est pas une chambre froide, un espace neutre sans émotion, sans passion. La nature même de nos débats est de défendre des points de vue nécessairement différents. Si nous débattons, c'est précisément parce que nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais ce qui rend possible le débat, c'est précisément parce que nous ne sommes pas en désaccord sur tout.

Nous partageons ou nous sommes censés partager un socle de valeurs communes et d'abord le respect de celle ou de celui qui ne partage pas votre opinion. Nous partageons le respect des institutions, ce qui n'empêche nullement, pour certains d'entre nous, de faire des propositions pour les changer. Nous partageons le respect du résultat des élections. Surtout, mais c'est une conséquence directe de ce qui précède, nous pensons que chacune et chacun d'entre nous est légitime et respectable, au-delà de nos antagonismes politiques. Certes, les critiques peuvent être dures, mais jamais nous ne considérons les collègues d'un groupe politique opposé au nôtre comme un ennemi. Tout cela nous rassemble et constitue le fondement d'une assemblée démocratique.

Ce qui s'est passé mercredi après-midi est donc une brèche dans la conception de la vie politique que nous partageons depuis que la République existe. Malheureusement, le discours de notre collègue ne vient pas de nulle part. Il est malheureusement dans cet air du temps et cet air est brassé par des vents mauvais. Ces vents, ce sont ceux de l'outrance, de l'amalgame, de l'indécence. Ce qui, autrefois, aurait paru comme une accusation grossière et révoltante devient une opinion acceptable. La raison paraît, au mieux, ennuyeuse, au pire suspecte. La courtoisie et la modération deviennent une preuve de faiblesse, la probité une forme de naïveté, le simplisme et la brutalité deviennent la norme. Oui, il y a une violence qui monte, et cette violence commence par les mots.

Oui, nous avons eu raison de protester contre l'infâme accusation d'être les complices d'un assassin. Madame la Maire de Paris, en tant que présidente de la séance au moment des questions d'actualité et dans les prérogatives qui sont les vôtres, merci d'avoir simplement dit : stop. C'était une action de salubrité publique, pour une nécessaire préservation de la dignité de notre Assemblée, c'est-à-dire ni plus ni moins que le respect que nous nous devons à chacune et chacun d'entre nous et le respect que nous devons aux électrices et aux électeurs que nous représentons.

Dans cette course aux outrances et aux amalgames, certaines et certains pensent pouvoir tirer leur épingle du jeu, avant que ce feu ne les brûle. Nul ne peut dire, hélas, que ce pari ne puisse être un jour gagnant. Il nous appartient qu'il ne le devienne pas. Je vous appelle donc, chers collègues, parce que je vous sais attachés à une certaine idée du débat démocratique, un débat respectueux des personnes et des faits, à voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint, cher Patrick. Merci pour ces paroles et aussi pour avoir réuni, après le Conseil, l'ensemble des présidents de groupe de notre Assemblée.

Tout le monde a sa carte, c'est cela ?

Je vais mettre aux voix, à main levée, d'abord l'amendement technique, parce que, si vous en êtes d'accord, cela ne couvrirait pas la demande de scrutin public. Vous n'êtes plus à vos places, donc cela pose un petit problème. Est-ce que, s'il vous plaît, vous pouvez rejoindre vos places ? Merci beaucoup.

Qui est pour l'amendement technique n° 1 ? C'est à main levée. C'est un amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 1 est adopté.

Nous allons procéder au vote par scrutin public du projet de délibération DAJ 8. Récupérez vos cartes avant que je n'ouvre le scrutin.

Tout le monde récupère sa carte. Cela devrait aller plus vite que cela quand même.

J'ouvre le scrutin. Si vous avez des procurations, vous votez évidemment deux fois.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Tout le monde a voté.

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 125

Abstentions : 14

NPPV : 15

Pour : 96

Contre : 0

(Voir détail des votes en annexe).

Le projet de délibération DAJ 8 amendé est adopté au scrutin public. (2025, DAJ 8).

Départ de Mme Laurence GIRARD.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant de nous quitter, je voudrais remercier très chaleureusement Laurence GIRARD. C'est sa dernière séance. Laurence ne quittera pas complètement l'environnement de la Ville, puisque nous pourrons la retrouver dans une belle institution qui s'appelle le Crédit municipal, mais je veux vraiment lui dire un immense merci.

Les applaudissements spontanés et l'ovation spontanée montrent à quel point plus de 10 ans... C'est un bail, comme dirait l'autre. En tous les cas, c'est une action délibérée au service de la Ville et avec Marie VILLETTE aussi. Beaucoup de bonheur. Laurence va pouvoir continuer à nous inspirer et à nous accompagner dans des grandes politiques publiques municipales, mais à une autre place. Nous aurons plaisir à la voir, bien sûr, à cette autre place. Merci infiniment à vous.

Clôture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je lève la séance.

(La séance est levée à douze heures).

Liste des membres présents.

Mme Maya AKKARI, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. François BECHIEAU, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, M. Paul SIMONDON, Mme Alice TIMSIT.

Excusés :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Patrick VIRY.

Absents :

M. David ALPHAND, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Pierre CASANOVA, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Aurélien VÉRON.

Annexe - Scrutin public concernant le projet de délibération DAJ 8.

| | | | | |
|-----|---------------------|---------------------|----------|---|
| 90 | AKKARI M. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 115 | BECHIEAU F. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 118 | BLAUDEL C.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 9 | BLOCHE P. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 46 | BROSSEL C. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 93 | CARON-THIBAUT G.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 139 | CHICHE M. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 91 | COBLENC E. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 70 | CORDEBARD A.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 46 | COUMET J.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 94 | DAGNAUD F. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 118 | DAVIAUD J-P. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 29 | EL AARAJE L. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 4 | FERAUD R. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 53 | GABELOTAUD A. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 73 | GALVANI J.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 120 | GARRIGOS G. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 121 | GREGOIRE E. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 33 | GUILLOU A. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 92 | HERVIEU C. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 163 | HIDALGO A. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 116 | JAMET-FOURNIER B. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 141 | JEMNI H. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 4 | KIELEMOES D.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 24 | KOMITES P. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 97 | KOUASSI J. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 90 | LAVILLE N.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 72 | LEJOINDRE E. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 10 | LEMARDELEY M-C. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 5 | LEVIEUX V. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 78 | MARTIAL J. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 72 | MARTINS J-F.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 13 | NAJDOVSKI C. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 57 | NGATCHA A. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 27 | NORDMAN N. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 95 | PLIEZ E. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 8 | POLSKI O. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |

| | | | | |
|-----|------------------------|---------------------|----------|---|
| 31 | PULVAR A. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 51 | RABADAN P. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 140 | RAYMOND-ROSSI M.-J. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 7 | ROLLAND C. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 9 | ROMERO-MICHEL J.-L.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 138 | SAMAKE H. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 92 | SANCHES RUIVO H.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 7 | SIMONDON P.[A] | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 68 | SITBON F. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 32 | TAIEB K. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 158 | TERLIZZI D. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 56 | TORANIAN A. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 70 | VAUGLIN F. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 11 | VERSINI D. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 93 | WEIL A. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 77 | ZIADY K. | 1 - Paris en Commun | Pour[++] | 1 |
| 45 | BADINA-SERPETTE F. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 6 | BELLIARD D. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 76 | BOUX A.-C.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 48 | CHARNOZ S. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 3 | COFFIN A.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 113 | DURAND-RAUCHER N. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 65 | FAUGERON C. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 88 | FLORENTIN A. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 21 | GLEIZES J. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 22 | GUHL A.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 49 | HOCQUARD F. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 3 | KONE F. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 76 | LERT D. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 52 | LETISSIER F. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 22 | MAQUOI N. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 67 | MARKOVIC D. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 135 | MEUNIER E. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 66 | NIAKATE A. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 23 | PETIT C. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 6 | PIERRE-MARIE E.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 136 | RAIFAUD S. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |

| | | | | |
|-----|-------------------|--|----------|---|
| 44 | REMY-LELEU R. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 41 | RIVIER E. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 21 | SAGASPE C.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 42 | SOUYRIS A. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 45 | TIMSIT A.[A] | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 26 | TONOLLI M. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 74 | VASA L. | 2 - les Ecologistes | Pour[++] | 1 |
| 12 | AQUA J-N.[A] | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 50 | BAUDRIER J.[A] | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 50 | BIDARD H. | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 12 | BONNET-OULALDJ N. | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 2 | BROSSAT I.[A] | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 18 | GILLET J-P. | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 19 | GOMES B.[A] | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 19 | NAGET C. | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 54 | PATRICE L. | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 18 | PATRIE B.[A] | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 2 | PRIMET R. | 3 - Communiste et Citoyen | Pour[++] | 1 |
| 124 | BERTHAULT J-D. | 4 - Union Capitale | NPPV[--] | 1 |
| 79 | BOUGERET A. | 4 - Union Capitale | NPPV[--] | 1 |
| 125 | DOUCERE M-C. | 4 - Union Capitale | NPPV[--] | 1 |
| 151 | IBLED C. | 4 - Union Capitale | NPPV[--] | 1 |
| 128 | LEFEVRE F. | 4 - Union Capitale | NPPV[--] | 1 |
| 81 | PECHENARD F. | 4 - Union Capitale | NPPV[--] | 1 |
| 104 | TOUBIANA M. | 4 - Union Capitale | NPPV[--] | 1 |
| 86 | BADAT-KARAM S. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 131 | BALADI V. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 37 | BOELLE S.[A] | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 64 | BOHBOT J-Y. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 63 | BUCAILLE V. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 16 | CAPLIEZ S.[A] | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |

| | | | | |
|-----|-------------------------------|--|----------|---|
| 85 | CONNAULT F. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 38 | D'HAUTESERRE J. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Pour[++] | 1 |
| 40 | KERBOUA F. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 40 | LAHOUASSA A.[A] | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 39 | LUBIN-NOEL C.[A] | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 37 | MALACHARD DES REYSSIERS D. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 38 | MESSAS E.[A] | 6 - Les Républicains - les Centristes | Pour[++] | 1 |
| 63 | REDLER J.[A] | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 39 | STIBBE E. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 16 | SZPINER F. | 6 - Les Républicains - les Centristes | Abst[-] | 1 |
| 100 | BURKLI D. | 7 - MoDem et Indépendants | NPPV[--] | 1 |
| 98 | CASANOVA P.[A] | 7 - MoDem et Indépendants | NPPV[--] | 1 |
| 101 | DE COMPREIGNAC S.[A] | 7 - MoDem et Indépendants | NPPV[--] | 1 |
| 100 | GATEL M.[A] | 7 - MoDem et Indépendants | NPPV[--] | 1 |
| 146 | GOVCIYAN A. | 7 - MoDem et Indépendants | NPPV[--] | 1 |
| 98 | LECOUTURIER B. | 7 - MoDem et Indépendants | NPPV[--] | 1 |
| 101 | LELIEVRE M. | 7 - MoDem et Indépendants | NPPV[--] | 1 |
| 145 | SEBBAH H. | 7 - MoDem et Indépendants | NPPV[--] | 1 |
| 30 | FILOCHE L. | 8 - Non-inscrits | Pour[++] | 1 |
| 157 | SOREL L. | 8 - Non-inscrits | Pour[++] | 1 |